

LES BONNES PRATIQUES DANS LES CLUBS EN ZONE VERTE

La FFT a pris une série de mesures permettant une reprise de la pratique du tennis et des disciplines associées dans les clubs affiliés dans des conditions optimales de sécurité.

LES CLUBS

Phase 3 du déconfinement, à partir du 22 juin 2020



La pratique du tennis et de l'ensemble des disciplines associées (paratennis, beach tennis, padel et jeu de courte paume) en extérieur et en intérieur est autorisée.



La pratique en simple et/ou en double est autorisée selon les règles de jeu habituelles, tout en appliquant une mesure de distanciation de 2 mètres, si possible.



Le référent COVID-19, désigné par le club, constitue le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement.



Les clubs mettent à disposition des pratiquants du gel hydro-alcoolique, du produit détergent-désinfectant, du papier jetable et une poubelle.



En dehors des courts, la règle de distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre deux personnes doit être respectée. La gestion des flux des pratiquants (arrivées et départs) doit permettre le respect des règles de distanciation.



Le port du masque est obligatoire pour toute personne se déplaçant dans le club ou lorsque la distanciation d'1 mètre n'est pas possible en situation statique.



Les club-houses peuvent reprendre l'ensemble de leurs activités en intérieur et en extérieur.



Il est recommandé de maintenir la réservation des terrains en ligne, notamment via Ten'Up, ou par téléphone (éviter les inscriptions manuelles).



L'ouverture des espaces de restauration est autorisée dans le respect des instructions gouvernementales et des règles sanitaires.

AVANT DE JOUER



En loisir comme en compétition, un pratiquant présentant des symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) ne vient pas jouer.



Il est recommandé aux joueurs d'arriver en tenue de tennis et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau, gel hydro-alcoolique et gants) et de laisser leur serviette dans leur sac pendant toute la séance.



Pour éviter que les joueurs ne se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est recommandé d'arriver sur le terrain à l'heure exacte de réservation et de le quitter 5 minutes avant la fin de la séance.



Les vestiaires collectifs restent fermés. Seuls les vestiaires individuels peuvent être utilisés.

Les joueurs apportent leur propre gel hydro-alcoolique pour se nettoyer les mains avant et après le jeu.

SUR LE TERRAIN



Les joueurs doivent nettoyer le banc ou la chaise avec du produit détergent-désinfectant et du papier jetable mis à disposition par le club, avant et après la partie. Pour cela, il est recommandé de mettre des gants.



Les balles n'ont plus besoin d'être différenciées. Les joueurs peuvent désormais utiliser et toucher les mêmes balles. En cas de pluie, les pratiquants doivent arrêter de jouer pour éviter la manipulation de balles humides (risque de contamination plus fort).



La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être respectée sauf lorsque, par sa nature même, l'activité physique ne le permet pas. Cette distance doit également être instaurée entre les chaises ou les bancs des joueurs.



Lors des changements de côté, les joueurs passent de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.



En fin de partie, un signe de la main ou de la raquette remplace la poignée de mains.

ENSEIGNEMENT / COMPETITION



Les cours collectifs peuvent reprendre normalement avec le nombre de participants habituel, sous réserve du respect du principe de distanciation (2 mètres) et des gestes barrières. Le port du masque est obligatoire pour l'enseignant si la mesure de distanciation ne peut être respectée.



Le joueur qui a contracté le virus ou présentant des facteurs de risques connus doit fournir un avis médical l'autorisant à reprendre l'activité en compétition.



La reprise de la compétition concerne les épreuves en simple et en double, pour tous les licenciés, sans critère d'âge.



Chaque participant signe et transmet préalablement au juge-arbitre le formulaire de reprise d'activité dans les clubs.



Les compétiteurs arrivent au maximum 30 minutes avant l'heure de convocation.



Le recours aux juges de ligne et aux ramasseurs de balles doit être limité et organisé dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.



Les compétitions sont autorisées en présence de public, dans une limite maximum de 5 000 personnes, dans le respect des règles de distanciation, des gestes barrières et avec une déclaration en préfecture, si le nombre de personnes présentes sur le site est supérieur à 1 500.